

D6149

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTITERRORISTE

n° 144/232

AFFAIRE

C/... X

Assassinat en relation avec une
entreprise terroriste

OBJET

Déposition de monsieur **Pascal SAUREL**, 47 ans, chargé de sécurité auprès de la société "Dassault Falcon Service".

Annexe d'un document établissant la présence d'un "cockpit voice recorder" (C.V.R.) dans le "Falcon 50" présidentiel rwandais.

L'an deux mille deux
Le trente mai à dix heures

NOUS, **Frédéric PIWOWARCZYK**, lieutenant de police en fonction à la division nationale antiterroriste de la direction centrale de la police judiciaire

Officier de police judiciaire en résidence à PARIS, -----
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD, Premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste,-----
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale,-----
--- Nous trouvant au siège du service, -----
--- Vu les renseignements recueillis auprès de monsieur **Roger LAMBO**, employé à l'"**Organisation Internationale de l'Aviation Civile**" (**O.A.I.C.**) à MONTREAL (Canada), selon lesquels, il a acheminé de KIGALI à NAIROBI (Kenya), vers le milieu de l'année 1994, un "cockpit voice recorder" (C.V.R.), parvenu dans les locaux de la mission des Nations-Unies au Rwanda, sans qu'il n'en connaisse l'origine (cf. procès-verbal 144/191 du 1^{er} mars 2002), -----
--- Vu la réponse de la société "**DASSAULT Falcon Service**" en date du 19 juin 2001 portant à notre connaissance, après de nouvelles recherches effectuées, les renseignements suivants: -----
--- Début de citation: "1- **Dassault Falcon Service** a effectivement été amené à effectuer des opérations de maintenance sur le Falcon 50 "9XRNN" entre 1991 et 1993. Nos dernières opérations remontent en Juin (31 mai au 07 juillet) et octobre (01 au 13 octobre) 1993. -----
-- 2- La revue détaillée des opérations effectuées par Dassault Falcon Service ne permet pas de mettre en évidence une intervention sur un quelconque système "**Flight Data Recorder**".-----
--- Par contre, une intervention effectuée en janvier 1993, indique que l'avion était équipé à cette date d'un "**Cockpit Voice Recorder**", alors qu'une opération similaire enregistrée en décembre 1991 avait été annulée, l'avion n'étant pas alors équipé d'un tel système.-----
--- 3 - **Dassault Falcon Service** n'est pas à l'origine d'une telle installation, laquelle a pu être effectuée par de nombreux ateliers différents.-----
--- 4- Pour répondre à votre question, les sociétés "**Transairco**" et "**Jet Aviation**", basées respectivement à Genève et à Bâle et approuvées par **Dassault Aviation**, font partie de ces ateliers: **Jet Aviation** (Bâle) monsieur **ALBECKER** tél. 41 61 325 2007 - "**Transairco**" (Genève) monsieur **SAUVAL** tél. 41 22 710 4400."-Fin de citation. (cf. procès-verbal 144/131 du 5 juillet 2001).-----



Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

D6150

Suite au procès-verbal de déposition de monsieur Pascal SAUREL
deuxième feuillet

--- Assisté du chargé de mission Pierre PAYEBIEN affecté à la division nationale antiterroriste,

--- Avons mandé et constatons que se présente monsieur **Pascal SAUREL** lequel connaissance prise de la délégation judiciaire en notre possession et après avoir prêté serment dans les formes légales de droit dépose comme suit :

--- "Je me nomme Pascal SAUREL, je suis né le 15 juin 1954 à SAINTE GENEVIEVE (Oise), je suis de nationalité française, je suis chargé de sécurité auprès de la société "Dassault - Falcon service" sise aéroport du Bourget, BP 10 à LE BOURGET cedex (Seine-Saint-Denis) et y élisant domicile, téléphone 01.49.34.21.10.

--- Pour faire suite à vos entretiens avec monsieur Jean KAYANAKIS, responsable du support clients auprès de la société "Dassault Falcon service", j'ai été mandaté par ce dernier pour vous remettre une copie d'un extrait du compte-rendu de travaux daté du 5 février 1993 concernant les interventions techniques réalisées du 4 janvier 1993 au 17 janvier 1993 sur le Falcon 50 immatriculé 9X-RNN.

--- Ces travaux ont été effectués au sein des locaux de notre société à l'aéroport du Bourget et ont été enregistrés sur le dossier technique numéro 09906.

--- Ainsi, je vous remets la page numéro 18 de ce rapport technique sur laquelle sont mentionnés des "essais de fonctionnement du voice recorder, essai fonctionnel de l'enregistreur de conversation" ainsi que les travaux et vérifications divers effectués.

--- Je vous remets également la page de garde du compte rendu de travaux comportant au total 37 feuillets.

--- Je prends acte que vous annexez au présent ces deux feuillets soit la page de garde et la page numéro 18 de ce compte rendu de travaux réalisés sur le Falcon 50 immatriculé 9X-RNN".

--- Après lecture faite par lui-même, monsieur Pascal SAUREL persiste et signe le présent avec nous et notre assistant à dix heures trente.

Monsieur Pascal SAUREL

L'assistant

Le lieutenant de police



COMPTE RENDU DE TRAVAUX

DOSSIER N° : 09906

PRES. REPUBLIQUE RWANDA (HDV)

Vu et approuvé le 14/23/93
en date du 30 mai 1993

L'Officier de la Direction

IMMATRICULATION : 9X-RNN
AVION : FALCON 50
N° SERIE : 006
HEURES : 5142 Hrs 20 Mn
ATTERRISSAGES : 3698
REACTEURS : G: P76119 C: P76120 D: P76121 APU: P212



LE DOCUMENT JOINT DETAILLE LES TRAVAUX REALISES

PAR LA SOCIETE DASSAULT FALCON SERVICE

(AGREMENT JAR N° F-006 ET FAA CRS N° B05Y760M)

SUR L'AVION CI-DESSUS MENTIONNE.

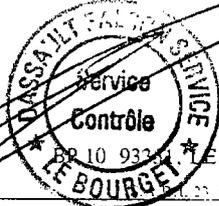
IL COMPORTE 37 PAGES.

LES TRAVAUX ONT ETE REALISES DU 04/01/1993 AU 17/01/1993

A : LE BOURGET

CONTROLE DFS

P. LETRUN



RESPONSABLE PRODUCTION



DUPLICATA

DESCRIPTION

TRAVAUX EFFECTUES

D6152

COPIE

ATA31

TRAVAUX SUITE A VISITE

Travail: 0098 ESSAI DE FONCTIONNEMENT DU VOICE RECORDER

31-00 313141 ESSAI FONCTIONNEL DE L'ENREGISTREUR DE CONVERSATION.

N°OT: 361

ESSAIS : MICRO DE POSTE PILOTE NE FONCTIONNE ON : 93A055-40 NL NE 44261
PAS.
DEPOSE DECORS POUR ACCESSIBILITE.
ECHANGE DU MICRO.
FABRICATION D'UN SUPPORT POUR POSE DU MICRO.
FIXATION SUR VOUTE, REPOSE VOUTE ET ESSAIS :
CORRECTS.

Vu et annexé à notre PV N° 111/232
en date du 30 mai 2009

L'Officier de police judiciaire

